



SÉANCE 1

À QUOI SERT LE DROIT ?

Découvrir la situation de Rebecca pour comprendre ce que le droit peut lui apporter

■ SOMMAIRE

GUIDE DE LECTURE	2
PRÉSENTATION DE LA SÉANCE.....	3
MISE EN ŒUVRE DE LA SÉANCE	4
Introduction : qu'est-ce que le droit ? (remue-méninges)	4
Mise en situation et mission	5
1. Que peut apporter le droit à Rebecca ?	6
2. La loi, une source du droit pour protéger Rebecca	7
3. Quelles sont les autres sources du droit pour protéger Rebecca ?	9
À vous de jouer ! Production autonome (tâche complexe) ...	10
Conclusion	11
1. Qu'avez-vous appris ? (schéma de synthèse).....	11
2. Réponses aux questions du quiz.....	12
RESSOURCES.....	12



■ GUIDE DE LECTURE

- Ce document comprend une présentation de la séance et de ses objectifs, des propositions de mises en œuvre des activités de la fiche élèves ainsi que des ressources.
- Dans la mise en œuvre, chaque activité est présentée en rubriques :
 -  **OBJECTIF** une présentation brève des objectifs ;
 -  **DÉMARCHE** une description de la démarche et les réponses aux questions posées aux élèves ;
 -  **FAIRE AUTREMENT** un ensemble de démarches alternatives et des pistes de différenciation.
- Dans chaque rubrique, le logo  indique que des ressources complémentaires sont disponibles sur la page « Former à la première séance : À quoi sert le droit ? » du M@gistère en libre accès « Mettre en œuvre le passeport Éducdroit ».



■ PRÉSENTATION DE LA SÉANCE

Cette première séance vise à faire comprendre à quoi sert le droit à travers la situation de harcèlement subie par Rebecca :

- Elle repose sur la découverte de différentes sources de droit, en partant du règlement intérieur d'un collège, la source la plus proche des élèves, jusqu'aux sources les plus lointaines (Constitution, Convention internationale des droits de l'enfant, loi, etc.).
- Elle amène également à faire réagir les élèves sur l'origine et la portée de ces textes, notamment de la loi dans leur quotidien, et à les faire réfléchir sur ce qu'est une règle de droit.
- Plus largement, elle vise à montrer que, dans un État de droit, les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité fondent l'organisation de la démocratie, et contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société.

Elle vise plusieurs objectifs de connaissances et de compétences en lien avec les programmes d'EMC :

Objectifs	Notions
<ul style="list-style-type: none">• Susciter l'intérêt pour le droit et la justice ;• Comprendre les différentes fonctions du droit ;• Identifier les caractères de la règle de droit ;• Connaître la diversité et la hiérarchie des sources du droit.	<ul style="list-style-type: none">• Les fonctions du droit ;• Les caractères de la règle de droit ;• La loi et la codification ;• La hiérarchie des normes et l'État de droit ;• La place du droit européen et du droit international.
Lien avec les repères annuels de progression EMC pour la classe de 4^e	
<ul style="list-style-type: none">• Question du droit et son rapport à l'éthique• Questionnement sur ce qu'est le droit	
Lien avec les repères annuels de progression EMC pour la classe de 3^e	
<ul style="list-style-type: none">• Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine ;• La responsabilité de chacun dans les situations de harcèlement ;• Le rôle de la loi dans la société et ses finalités ;• La mise en place de la justice des mineurs ;• La dimension internationale du droit ;• La connaissance des fonctions régaliennes : la justice.	
Compétences et connaissances avec le programme d'EMC	
<ul style="list-style-type: none">• Comprendre, en situation, le rôle de la loi et des règles dans un cadre qui définit les droits et devoirs de chacun ;• Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française ;• Distinguer droit national et droit international ;• Identifier les principes d'un État de droit dans une société démocratique.	



■ MISE EN ŒUVRE DE LA SÉANCE

Introduction : qu'est-ce que le droit ? (remue-méninges)

+ OBJECTIF

Cette première phase a pour but de recueillir les représentations des élèves sur le droit et les fonctions du droit dans leur vie quotidienne, avant la présentation de la situation de harcèlement subie par Rebecca.

➔ DÉMARCHE

Dans un premier temps dialogué avec les élèves :

- Le professeur demande aux élèves quels mots leur viennent à l'esprit quand ils voient/entendent le mot « droit ». Les élèves notent leurs idées dans le nuage de mots de la fiche activités élève.

Le professeur peut classer les propositions en différentes catégories :

- ↳ Verbes : *obéir, punir/sanctionner, protéger, défendre, permettre/autoriser, interdire, etc.*
- ↳ Personnes : *juges/magistrats, avocats, policiers/gendarmes, victimes/coupables, etc.*
- ↳ Lieux : *tribunal, prison, Assemblée nationale/Sénat, etc.*
- ↳ Textes : *code pénal, code de la route, loi, règlement, etc.* À travers le dialogue, le professeur amène les élèves à comprendre que le droit n'a pas seulement un rôle répressif, mais vise surtout à protéger les individus et garantir leurs libertés.

Exemple : « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres », le droit punit les excès de vitesse et sert ainsi à prévenir les accidents de la route, etc.

Dans un second temps de reprise :

- Le professeur construit avec les élèves la définition du droit : *le droit est un ensemble de règles juridiques établies par la société dans le but d'organiser les rapports entre les personnes, de pacifier les relations dans la société et de protéger les plus faibles.*
- Le cadre de la fiche élève est complété.

↻ FAIRE AUTREMENT

Autres démarches

Le remue-méninges peut être conduit de différentes manières. Selon le choix du professeur, les élèves peuvent ainsi :

- directement inscrire leurs réponses dans le nuage sur la fiche d'activités ;



- donner leurs réponses collectivement à l'oral ;
- venir écrire leurs propositions dans le nuage projeté au tableau ou encore écrire un ou plusieurs mots sur un post-it qu'ils viennent ensuite coller sur le nuage projeté au tableau.

Aller plus loin

- Pour compléter le remue-méninges, un autre travail peut être proposé à partir de la [vidéo « le droit, c'est quoi ? »](#) disponible sur le site lumni.fr :

Niveau 1 Les élèves visionnent la vidéo en autonomie avec la consigne suivante : à l'issue du visionnage de la vidéo, les élèves proposent une définition du droit (en individuel ou en équipe).

Niveau 2 Les élèves sont guidés par un ensemble de questions :

- ↳ Qu'est-ce que le droit d'un pays ?
 - ↳ Cite un élément qui explique pourquoi le droit est nécessaire au bon fonctionnement de la société.
 - ↳ Comment s'appelle un accord encadré par le droit que les personnes passent entre elles ? Donne un exemple issu de la vie quotidienne.
- Le professeur peut également amener les élèves à distinguer le droit d'autres règles de conduite (notamment morales, religieuses) plus subjectives et non sanctionnées par la force publique.

m@gistère
« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »

Mise en situation et mission

+ OBJECTIF

A partir de l'étude de la situation et de documents, les élèves découvrent ce que sont les règles de droit et la diversité des sources qui les définissent.

➔ DÉMARCHE

Découvrir la situation et la mission

- Dès le début de la séance, le professeur peut inviter les élèves à qualifier la situation de Rebecca (harcèlement scolaire, cyber-harcèlement) et à énoncer les dispositifs qu'ils connaissent pour faire face à cette situation (sanctions, moyens d'alerte, etc.). Des liens avec l'actualité peuvent être effectués.
- Le professeur peut mettre en évidence le rôle du droit face au phénomène du harcèlement : protéger les victimes, sanctionner les coupables, éviter la vengeance privée et l'anarchie, etc.

Comprendre et réussir la mission

À travers différents questionnements, les élèves sont amenés à :

- identifier les fonctions du droit et les caractères d'une règle de droit (que peut apporter le droit à Rebecca ?) ;

m@gistère
« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »



- étudier le processus d'élaboration de la loi (la loi, une source de droit pour protéger Rebecca) ;
- comprendre la hiérarchisation des sources du droit (quelles sont les autres sources du droit pour protéger Rebecca ?).

Chaque étape débouche sur une phase de généralisation.

FAIRE AUTREMENT

Autres démarches

Plusieurs modalités de travail sont possibles :

- Les questions peuvent être traitées individuellement par l'élève sur sa fiche d'activités, avant une généralisation collective ;
- Les questions et la généralisation peuvent être effectuées collectivement avec la classe sous forme de cours dialogué ;
- Les élèves peuvent être répartis en îlots/équipes, chaque équipe travaillant sur un aspect de la mise en situation (étude du règlement intérieur, étude de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, étude de la CIDE). Chaque îlot présente ensuite son travail à la classe. La généralisation est faite collectivement.

1. Que peut apporter le droit à Rebecca ?

OBJECTIF

L'étude du règlement intérieur doit amener les élèves à comprendre les fonctions du droit et les caractères de la règle de droit.

DÉMARCHE

Le professeur invite les élèves à répondre à plusieurs questions, en s'appuyant sur des extraits du règlement intérieur d'un collège.

Réponses aux questions

1. Qu'est-ce que le règlement intérieur ?

Le règlement intérieur est le texte qui définit les droits et les devoirs des membres de la communauté éducative du collège, ainsi que les sanctions disciplinaires.

Il est mis en place par le conseil d'administration (qui regroupe les représentants de l'administration, des élèves et des parents d'élèves).

2. Pourquoi est-il nécessaire de mettre en place un règlement intérieur dans un collège ?

Le règlement intérieur encadre les droits et les libertés et assure la sécurité des élèves dans l'établissement.

Il sanctionne les mauvais comportements et garantit le respect des élèves et du personnel (par exemple, interdiction de la discrimination, respect des locaux et du matériel).

Il s'agit d'une obligation qui incombe aux établissements du fait de la loi.

3. Que prévoit le règlement intérieur en matière de harcèlement ?

Il prévoit que la lutte contre le harcèlement est une priorité de l'établissement.

Il en donne une définition large afin de protéger le maximum d'élèves victimes, le harcèlement pouvant prendre différentes formes. Il prévoit aussi des sanctions.

4. En quoi peut-on dire que le règlement intérieur du collège est une source du droit ?

Le règlement intérieur prévoit des règles :

- générales car elles s'appliquent à tous les collégiens de manière identique ;
- légitimes : elles sont adoptées par le conseil d'administration qui représente le personnel, les élèves et les parents d'élèves du collège. Le règlement intérieur est par ailleurs contrôlé par l'administration (direction des services départementaux de l'éducation nationale) ;
- obligatoires : des sanctions s'appliquent si ces règles ne sont pas respectées.

m@gistère
« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »

Quelques éléments pour mener la généralisation avec les élèves

Rebecca peut s'appuyer sur le droit, car le droit a deux fonctions principales :

Organiser la vie en société

Pacifier les relations entre les individus

Pour qu'une règle soit dite de droit, elle doit avoir trois **caractères** :

Légitime

Général

Obligatoire

2. La loi, une source du droit pour protéger Rebecca

+ OBJECTIF

L'étude de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire permet de revenir sur la procédure d'élaboration de la loi, son caractère démocratique et sa participation à l'État de droit. Elle illustre la notion de « source du droit ».



➔ DÉMARCHE

Pour montrer la procédure d'élaboration et du contrôle de la loi, le professeur peut s'appuyer sur des vidéos et repérer dans les deux autres documents - la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire (document 3) et l'article 222-33-2-3 du code pénal créé par la loi du 2 mars 2022 (document 4) - les références au code de l'éducation et au code pénal et ainsi comprendre le principe de codification de la loi en France.

Réponses aux questions

1. Par qui sont adoptées les lois en France ?

Les lois sont adoptées par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat).

2. Pourquoi les lois peuvent-elles être contrôlées par le Conseil constitutionnel ?

Quand une loi est votée et donc adoptée par le Parlement, le président de la République a quinze jours pour la promulguer afin qu'elle puisse s'appliquer.

Pendant cette période, le président de la République peut demander au Parlement d'étudier à nouveau cette loi. Il peut aussi saisir le Conseil constitutionnel pour lui demander de vérifier si elle est conforme à la Constitution française. Toute loi doit respecter la Constitution, sous peine d'être censurée.

Ce contrôle participe au respect de l'État de droit.

3. Où peut-on retrouver les **dispositions** de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ?

On retrouve ces dispositions dans le code de l'éducation et le code pénal.

Quelques éléments pour mener la généralisation avec les élèves

La loi est une source du droit, c'est-à-dire un texte qui énonce une règle de droit, issue du vote démocratique du Parlement.

Les lois sont codifiées, par exemple : le code civil, le code pénal, le code de l'éducation, etc.

3. Quelles sont les autres sources du droit pour protéger Rebecca ?

+ OBJECTIF

L'étude d'un extrait de la **Convention internationale** des droits de l'Enfant (CIDE) ainsi que des sources du droit citées dans le règlement intérieur (Constitution, décret du 24 juin 2011 relatif aux sanctions disciplinaires, etc.) amène les élèves à prendre conscience de la diversité des sources du droit et à comprendre que les sources du droit n'ont pas la même valeur juridique et sont hiérarchisées.

➔ DÉMARCHE

Le questionnement débouche sur la construction de la pyramide des normes. Le professeur montre alors le rôle des différentes sources (Constitution, conventions

m@gistère

« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »

m@gistère

« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »

m@gistère

« Ressources
pour répondre
aux questions et
généraliser »



internationales, lois, décrets, règlement intérieur) notamment en matière de lutte contre le harcèlement scolaire. Il explique que chaque norme inférieure doit respecter les normes supérieures.

Réponses aux questions

1. Par qui a été adopté le texte ci-dessus ? S'applique-t-il en France pour protéger Rebecca ?

Le texte est un extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des **Nations Unies** le 20 novembre 1989.

Cette convention internationale a été signée par la France le 26 janvier 1990 et ratifiée le 7 août 1990. Elle s'applique donc en France.

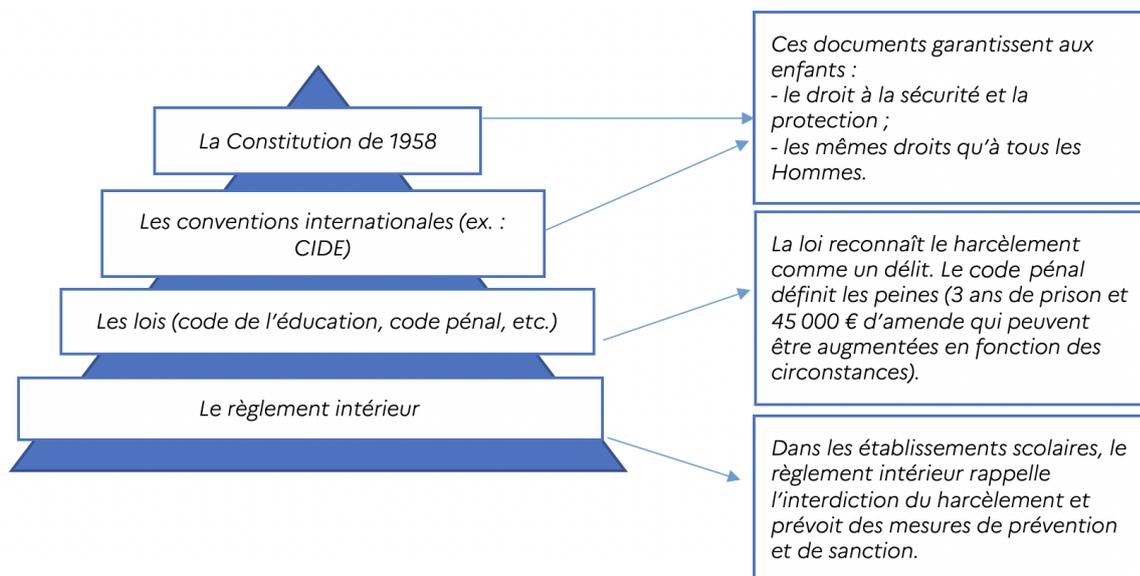
2. À quels principes énoncés par ce texte s'oppose le harcèlement dont Rebecca a été victime ?

Le harcèlement dont est victime Rebecca s'oppose aux principes d'épanouissement de l'enfant, de respect des droits de l'homme, de paix, de **tolérance**, d'égalité et de liberté qui sont énoncés dans la CIDE.

3. Entoure toutes les sources du droit, en lien avec le harcèlement, qui sont citées dans l'ensemble des documents du dossier.

De nombreuses sources du droit sont citées dans les documents : la Constitution de 1958, la Convention internationale des droits de l'enfant, la loi, le code de l'éducation, le code pénal.

Quelques éléments pour mener la généralisation avec les élèves



m@gistère
« Ressources pour répondre aux questions et généraliser »

La hiérarchie des normes

Dans un État de droit, chaque norme inférieure doit respecter la norme qui lui est supérieure.
En démocratie, le respect de la hiérarchie des normes est contrôlé par les juges.



DÉMARCHE

La mise en situation peut déboucher sur une production des élèves (tâche complexe), à savoir la création d'un support de communication destiné à sensibiliser les collégiens aux règles de droit applicables en matière de lutte contre le harcèlement scolaire.

Les élèves doivent notamment :

- Montrer la diversité des sources du droit applicables en matière de harcèlement scolaire ;
- Illustrer le rôle protecteur du droit en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

FAIRE AUTREMENT

Selon le temps dont il dispose et s'il souhaite adapter le travail au niveau de chaque élève ou de la classe, l'enseignant peut choisir des démarches différentes pour aboutir à d'autres formes de productions finales :

Création d'une carte mentale : bilan de séance/synthèse et différenciation

Il est possible de faire créer une carte mentale de la séance, en équipe, en différenciant les approches :

Niveau 1 : les élèves ne sont pas aidés par l'enseignant ;

Niveau 2 : les trois grands thèmes centraux (fonctions, caractères, sources) sont donnés par l'enseignant sous forme d'étiquette ;

Niveau 3 : tous les éléments sont donnés par l'enseignant ; les élèves doivent les organiser autour des trois thèmes et du titre. Il leur est demandé de justifier l'organisation choisie lors de la mise en commun.

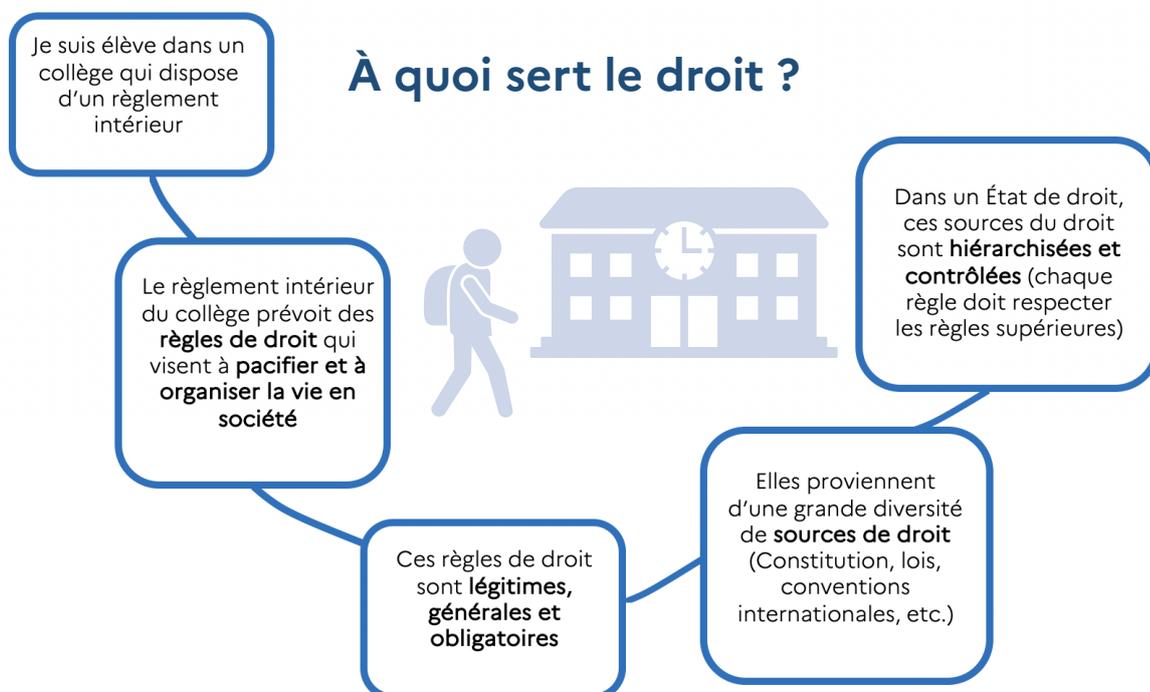
Rédaction d'un paragraphe organisé

En s'appuyant sur les parties « mission » de la fiche d'activité, il est également possible, durant la séance, de proposer aux élèves de rédiger un paragraphe organisé en plusieurs parties, à destination d'un élève absent afin qu'il comprenne ce qui a été fait.



Conclusion

1. Qu'avez-vous appris ? (schéma de synthèse)



Le schéma ci-dessus constitue une synthèse permettant de mettre en relations les différentes notions abordées lors de la séance. Il peut être présenté de la manière suivante :

- tous les élèves sont en contact avec des règles de droits issus du règlement intérieur de leur collège ;
- ces règles de droit ont pour fonction d'organiser la vie société et de pacifier les relations sociales. En interdisant le harcèlement, le règlement intérieur protège les élèves des violences et vise à améliorer le climat scolaire ;
- elles présentent nécessairement trois caractères : elles sont légitimes (elles émanent d'une autorité légitime, par exemple le Conseil d'administration du collège pour la mise en place du règlement intérieur, le vote du Parlement pour l'adoption des lois), générales (elles s'appliquent à tous, y compris à l'État et ses représentants) et obligatoires (leur non-respect peut conduire à des sanctions) ;
- il existe une grande diversité de sources du droit : la Constitution (principes d'égalité, de liberté, de fraternité, de laïcité...), les lois comme la loi du 22 mars 2022, les conventions internationales comme la CIDE ;
- dans un État de droit, ces sources sont hiérarchisées et contrôlées : les règles issues de sources inférieures doivent respecter les règles des sources supérieures. Le contenu du règlement intérieur doit être conforme aux lois et à la Constitution.



2. Réponses aux questions du quiz

1 - Le droit :

- vise uniquement à sanctionner des comportements
- organise et pacifie la vie en société
- protège les citoyens

2 - La règle de droit est :

- générale et abstraite
- non obligatoire
- produite par une autorité légitime

3 - Sont des sources du droit applicables en France :

- la Constitution
- la Convention internationale des droits de l'Enfant
- la morale

4 - La loi est :

- une source du droit
- issue du vote démocratique
- applicable sur l'ensemble du territoire national

5 - Un code est :

- un livre où sont compilés tous les textes de loi en fonction de chaque domaine
- un livre où sont rassemblées toutes les lois quel que soit le domaine
- un livre comme le code pénal sur lequel vont s'appuyer les professionnels du droit, notamment les magistrats, les avocats et les greffiers, lors d'un procès

6 - Le harcèlement est interdit par :

- la loi
- la Convention internationale des droits de l'Enfant
- le règlement intérieur de ton collège

7 - Le règlement intérieur du collège :

- prévoit uniquement des sanctions
- est une source du droit pour les collégiens
- garantit les libertés et la sécurité des élèves au sein du collège

8 - La Convention internationale des droits de l'Enfant :

- a été rédigée par le Parlement français
- a été adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies
- a été ratifiée par la France

9 - Le principe de hiérarchie des normes signifie :

- qu'une norme inférieure doit respecter les normes supérieures
- que la loi est au-dessus de toutes les autres sources du droit
- que le citoyen peut choisir la règle de droit qui lui est applicable



10 - Dans la hiérarchie des normes, une loi est :

- supérieure à la Constitution
- supérieure à un règlement d'application
- supérieure à une convention internationale

■ RESSOURCES

Corpus juridique utilisé dans la séance

[Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur](#)

[Code pénal – Article 222-33-2-3](#)

[Loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire](#)

[La Convention Internationale des Droits de l'Enfant](#)

Ressources du ministère de la justice

[Les sources du droit](#)

Manuel Educadroit du Défenseur des droits

[Point clé 1 : Le droit, c'est quoi ? \(p. 12\)](#)

[Point clé 2 : Qui crée le droit ? \(p. 29\)](#)

[Point clé 8 : Le droit international et le droit européen, c'est quoi ? \(p. 125\)](#)

[Point clé 11 : Monde numérique : quels droits ? \(p. 171\)](#)

Vie publique

[Qu'est-ce que la codification des lois ?](#)

[Que sont le droit et la loi ?](#)

[Quelle est la place de la Constitution dans la hiérarchie des normes juridiques ?](#)

[Qu'est-ce que le contrôle de constitutionnalité des lois ?](#)

Découvrons notre Constitution

[Comment la Constitution organise la procédure d'élaboration des lois ? \(8-11 ans\)](#)

[Comment la Constitution organise la procédure d'élaboration des lois ? \(11-14 ans\)](#)

Lumni

[On va parler droit \(« Partie 2 : Le droit, ça sert à quoi ? », de 2 :45 à 4 :35\)](#)

[La Constitution](#)

[Comment crée-t-on une loi ?](#)

